

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (INTERCOMMUNAL) de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde en date du 06/10/2025, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (intercommunal) de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde aura lieu pendant quinze jours consécutifs :

Du Lundi 27 octobre 2025 à 8h30 au Lundi 10 novembre 2025 à 23H59.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP(i) qui adopte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision du 25/06/2025, a désigné Monsieur Daubriac, cadre supérieur retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLP(i) est consultable :

- En **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.reolaisensudgironde.fr/vivre-au-quotidien/urbanisme-et-habitat/rlpi/>;
- En **version papier** au siège de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, à l'accueil de la Communauté de Communes, 3 rue Jules Ferry 33190 La Réole, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Bastien Larroca chargé de mission ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 05.56.71.71.55 et à l'adresse mail : rlpi@reolaisensudgironde.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde ;
- Par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rlpi@reolaisensudgironde.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, situés au 3 rue Jules Ferry 33190 La Réole pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **Le Lundi 27 octobre 2025 de 8h30 à 12h30 ;**
- **Le Vendredi 31 octobre 2025 de 13h30 à 16h00 ;**
- **Le Mercredi 05 novembre 2025 de 13h30 à 17h00 ;**
- **Le Lundi 10 novembre 2025 de 13h30 à 17h00 ;**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde ainsi que sur son site internet (<https://www.reolaisensudgironde.fr/cadre-de-vie/reglement-local-de-publicite-intercommunal-rlpi/>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (intercommunal), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur d'enquête - sous réserve que l'économie générale du RLP(i) ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Communautaire la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.